

Réforme des retraites : le mouvement continue...

En l'absence d'évolutions significatives du projet gouvernemental, l'ensemble des organisations syndicales nationales appelle à une nouvelle journée d'action le mardi 12 octobre. Comme nous l'expliquions dans un Flash spécial le 6 septembre, l'UCP est solidaire de ce mouvement, considérant que le projet de réforme est particulièrement défavorable aux fonctionnaires et agents de la fonction publique.

Bibliothèques ouvertes le dimanche : poursuite de la grève.

Le conflit qui oppose la Mairie de Paris et les personnels des trois bibliothèques ouvertes le dimanche – François Truffaut, Marguerite Yourcenar et Marguerite Duras - entre dans sa cinquième semaine (cf. UCP Flash n° 518 du 13/09/2010).

Contrairement à ce qu'elle affiche en direction du public, la municipalité ne s'emploie pas à résoudre cette situation dans l'intérêt de tous. La Direction des affaires culturelles qui a reçu à nouveau l'intersyndicale n'a fait aucune nouvelle proposition. Un rendez-vous est demandé à Christophe GIRARD, adjoint au Maire chargé de la Culture, pour débloquer enfin la situation.

Un comité de suivi sous les feux de l'actualité.

Le Comité de suivi des projets de modernisation s'est réuni de nouveau le 22 septembre 2010, sous la présidence de Jean-François COLLIN, Secrétaire Général adjoint.

Le premier point de l'ordre du jour portait sur l'examen du récent rapport de la Chambre régionale des comptes, consacré aux ressources humaines de la Ville et du Département.

Les remarques de la CRC portent essentiellement sur :

- la distorsion entre les emplois réels et ceux inscrits au budget et donc autorisés par le Conseil de Paris ;
- l'absence de consultation des instances paritaires sur les suppressions et créations d'emplois
- les emplois de chargés de mission en surnombre gagés sur des postes vacants de fonctionnaires ;
- les effectifs en surnombre, notamment dans des emplois de la petite enfance ;
- la référence à la Fonction Publique d'Etat plutôt qu'à la Fonction Publique Territoriale, pour les emplois de la Ville de Paris, entraînant « un coût budgétaire supplémentaire » ;
- l'alignement des emplois fonctionnels de Direction sur ceux des administrations centrales de l'Etat au lieu des administrations déconcentrées à parité avec la FPT ;
- les modalités d'attribution de la prime informatique et de la prime départementale ;
- les prérogatives incomplètes de la DRH, qui ne gère pas les personnels de l'aide sociale à l'enfance (qui relèvent de la DASES) et n'a pas la maîtrise des documents budgétaires relatifs aux ressources humaines (établis par la DF).

Les discussions sur ce rapport ont été denses. Pour l'UCP, Yves BORST a souligné la démarche de transparence adoptée par la Ville, qui a transmis ce document aux organisations syndicales avant sa publication. Il a rappelé l'attachement de l'UCP au statut spécifique parisien, a demandé que les délibérations emplois soient désormais soumises pour avis au CTP central. Concernant les chargés de mission, l'UCP constate régulièrement que leur nombre reste élevé.

Plus généralement, l'UCP ne partage pas l'avis de la CRC, qui note avec satisfaction la stabilité des effectifs et approuve la logique de redéploiement, qui pénalise pourtant le fonctionnement des directions qui la subissent. Par ailleurs, la CRC ayant constaté que la part du budget consacrée aux personnels étant de 10% inférieure à la moyenne constatée dans les autres collectivités territoriales, l'UCP a relevé que des marges de manœuvre en faveur de la rémunération des personnels

subsistaient donc. Enfin, l'UCP a demandé quelles suites la Ville entendait donner aux remarques concernant les primes départementale et informatique.

D'autres points ont également été abordés : ainsi, la CRC dénonce des effectifs en surnombre, notamment dans des emplois de la petite enfance. Les collègues de ce secteur d'activité en pleine expansion, apprécieront ces remarques qui sont loin de correspondre à la réalité du terrain. En effet, les dates d'ouverture des nouvelles crèches et les procédures de recrutement nécessitent de créer un « vivier », qui s'avère régulièrement insuffisamment important pour répondre aux besoins.

Par ailleurs, reprocher à la Ville de trop rémunérer ses personnels, par son alignement trop fréquent sur la fonction publique d'Etat, soi-disant plus onéreuse, tout en reconnaissant que la mutualisation des ressources humaines de la Ville avec le Département a généré des économies, constitue une contradiction qui ne laissera pas de marbrer les personnels, qui ne peuvent approuver des recommandations de moins disant social.

En réponse aux nombreuses remarques et questions, Jean-François COLLIN a donné les réponses suivantes :

- la prime départementale a permis de rééquilibrer les rémunérations entre filière administrative et technique .Elle ne sera pas remise en cause, car elle n'est pas jugée irrégulière par la CRC, qui ne propose pas de solution de substitution ;
- les critiques sur les plus hautes rémunérations doivent être nuancées. Un débat sur la hiérarchie salariale sera ouvert, dans la transparence ;
- les suppressions et créations d'emplois seront désormais discutées en CTP central ;
- malgré la complexité et la diversité des régimes indemnitaires, des moyennes de primes seront communiquées aux organisations syndicales.

Jean-François COLLIN a par ailleurs affirmé son désaccord avec la volonté de la CRC d'aligner le statut parisien sur celui de la fonction publique territoriale, considérant que la spécificité parisienne (à la fois commune et département) justifiait un statut particulier, même s'il place parfois la Ville dans un certain isolement du fait de la difficulté de s'inspirer de ce qui se fait ailleurs.

D'autres points étaient également à l'ordre du jour : deuxième vague de la Direction des achats et des CSP comptables, mission relative à l'évolution de la fonction bâtiment. Nous y reviendrons dans un prochain UCP Flash.

L'UCP reçue au musée Carnavalet.

Dans le cadre de rencontres avec les responsables d'établissements culturels, le syndicat UCP/UNECTVP conduit par son président Jean-Pierre ARNAULT, a été reçu le 20 septembre 2010 au musée Carnavalet par Jean-Marc LERI, directeur et Jean-François SALAÜN, secrétaire général.

Les points suivants ont été abordés lors de cette entrevue :

Effectifs et management.

Près de 200 agents assurent le bon fonctionnement du musée, de la crypte archéologique du Parvis de Notre Dame et des Catacombes.

Carnavalet est confronté à une insuffisance des effectifs du personnel de surveillance entraînant la fermeture partielle de salles. Deux techniciens des services culturels encadrent plus de 80 agents. L'UCP considère qu'au moins un poste supplémentaire serait nécessaire, ainsi qu'une revalorisation des rémunérations accessoires des TSC, qui ne sont pas à la hauteur de leurs responsabilités. Un poste de SGA, cadre A, a été obtenu et devrait bientôt être pourvu.

Sécurité et entretien des bâtiments

Après la fermeture imprévue du musée fin août pour raisons de sécurité, et malgré les réparations effectuées, il subsiste des inquiétudes liées à des problèmes de maintenance et à un système de sécurité incendie encore perfectible.

Carnavalet est inscrit comme « prioritaire dans le plan de mise en sécurité des musées municipaux » et la programmation des travaux serait bien confirmée pour 2011. Les procédures de passation de marchés, la durée des travaux et le manque de personnel technique incitent à opter en faveur d'un marché unique de maintenance pour l'ensemble des travaux d'entretien, comme au Petit Palais.

Projet de modernisation des musées municipaux

Ce projet, présenté aux organisations syndicales le 16 juillet 2010, préconise les mesures à prendre pour moderniser les musées, faire évoluer leur mode de gestion et leur système de gouvernance.

L'UCP n'est pas opposée à la modernisation, à condition de disposer des moyens nécessaires, mais est réservée sur les propositions en matière de gouvernance des musées, qui laissent trop de questions sans réponse et souligne qu'il est indispensable d'associer pleinement les personnels dont il faut garantir l'emploi, le statut, le déroulement de carrière et la rémunération.

Pour la direction de Carnavalet, d'autres interrogations subsistent :

* Qui prendra en charge l'entretien des bâtiments dans le cadre de la nouvelle réorganisation ?

* Comment recourir au Mécénat culturel dans un contexte de concurrence très fort ?

* Comment rattraper 20 ans de retard dans l'informatisation et la numérisation des collections ?

La mutualisation permet l'équilibre entre musées mais ne doit pas répondre uniquement à une logique économique. A ce jour, la décision de la municipalité n'est toujours pas connue. L'UCP suivra particulièrement ce dossier et en rendra compte dans un prochain UCP Flash.

Renouvellement du bureau de l'UCP.

Le 28 septembre, l'Union des Cadres de Paris a renouvelé son bureau, désormais composé de :

Président : Yves BORST, vice-présidents : Michel BEZUT, Pascal CALAMIER, Jean-Pierre ARNAULT, secrétaire : Françoise LILAS, secrétaire adjoint : Dany TALOC, trésorier : Michel LE ROY, trésorier adjoint : Viviane HAMMOU, membres du bureau : Françoise LE BOZEC, Gérard BROMET, Philippe CHICOISNE, Max DESAVISSE.

Union des Cadres de Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS – Tél. 01.43.47.80.72 - Fax. 01.43.47.81.45